



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.65

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR AUX NORMES 'HANDICAP' DANS L'EXTENSION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE HENRI DUNANT - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : Travaux structurants et d'amélioration de l'Espace Public

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR AUX NORMES 'HANDICAP' DANS L'EXTENSION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE HENRI DUNANT - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix en Provence doit procéder à l'installation d'un ascenseur aux normes " Handicap " dans l'extension du centre d'hébergement d'urgence Henri DUNANT. L'emplacement de cet équipement a été réservé lors de la construction du Centre et il convient maintenant de le faire installer.

Dans ce but, un marché public de travaux a été envisagé. Il s'agit d'un marché unique ne comportant ni variante, ni option dont le montant a été estimé à 30 000 € HT. Ces travaux feront l'objet d'un marché ordinaire ne nécessitant pas d'allotissement et dont la durée ne devra pas dépasser trois mois.

La procédure utilisée est celle dite de la " procédure adaptée " qui découle des articles 26 et 28 du code des marchés publics (CMP). En l'occurrence, le seuil de procédure s'élevant à 310 000 € HT, par addition d'autres marchés en cours sur ce même code pertinent (4531.02 Travaux d'installation et de mise en conformité d'ascenseurs), nécessite la saisine du Conseil Municipal pour autoriser la signature de ce contrat, malgré un montant peu élevé.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 7 septembre 2009 et la date limite de remise des offres était fixée au 12 octobre 2009 à 12 heures.

A cette date, la direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **deux** plis. Il convient de noter que **dix-huit** dossiers ont été retirés dont **dix-sept** par voie dématérialisée pour **un seul** en version papier.

La sélection des candidats a été effectuée selon les modalités des articles 52 et 58 du CMP et le marché a été attribué provisoirement (Cf. article 6 du règlement de consultation) au candidat présentant l'offre jugée " économiquement la plus avantageuse " en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations : 70 %
- Délai d'exécution : 30 %

La commission des procédures adaptées s'est réunie aux dates suivantes :

- **12 octobre 2009** : pour l'enregistrement du contenu des plis par le représentant du pouvoir adjudicateur (Monsieur Maurice CHAZEAU) ;
- **20 octobre 2009** : examen des candidatures et des offres par la Commission des Procédures Adaptées qui propose au représentant du pouvoir adjudicateur de recourir à la négociation avec les candidats en les invitant à formuler une nouvelle offre plus proche des intérêts de la Ville (courrier du 27 octobre 2009).
- **3 novembre 2009** : ouverture et enregistrement du contenu des nouveaux plis par la Commission des Procédures adaptées. Les offres sont analysées ensuite par la Direction Eau et Assainissement.
- **17 novembre 2009** : Examen des offres et attribution du marché.

Après avoir étudié les différentes propositions, la commission des procédures adaptées a proposé au représentant du pouvoir adjudicateur de classer en première position l'offre du candidat n°1 : société A PLUS SOLUTIONS qui présente le caractère “ *d'offre économiquement la plus avantageuse* ”.

En effet, celle-ci comporte un prix de 32 800 € HT plus intéressant que celui de l'offre concurrente et une durée de réalisation de l'installation conforme aux attentes de la Ville (douze semaines).

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer avec la société A PLUS SOLUTIONS le marché de travaux d'installation d'un ascenseur aux normes “ Handicap ” dans l'extension du centre d'hébergement d'urgence Henri DUNANT d'un montant de 32 800 € HT (trente deux mille huit cent euros hors taxes) avec une durée de réalisation de douze semaines.

AUTORISER Madame le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer également tous documents se rapportant à cette affaire.

2010.65 - MARCHÉ DE TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR AUX NORMES 'HANDICAP' DANS L'EXTENSION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE HENRI DUNANT - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**